

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2024/059

Genève, le 3 mai 2024

CONCERNE :

Atelier régional pour les États de l'aire de répartition du bois de rose d'Afrique
(*Pterocarpus erinaceus*)

1. À sa 77^e session (SC77, Genève, 2023), le Comité permanent a demandé au Secrétariat d'organiser un atelier régional sur les avis de commerce non préjudiciable (ACNP) et les avis d'acquisition légale (AAL) pour les États de l'aire de répartition de *Pterocarpus erinaceus* pour donner suite aux recommandations formulées au titre de la procédure accélérée d'application de l'Article XIII et du processus d'étude du commerce important dans le cadre d'une approche consolidée à l'échelle des États de l'aire de répartition.
2. L'atelier a pour but de soutenir la mise en œuvre des recommandations formulées au titre de la procédure accélérée d'application de l'Article XIII et du processus d'étude du commerce important pour *Pterocarpus erinaceus*, notamment par des approches et des outils pratiques pour la préparation et la délivrance des avis d'acquisition légale et des avis de commerce non préjudiciable concernant le bois de rose d'Afrique.
3. L'atelier technique a été rendu possible grâce à la généreuse contribution de l'Union européenne.

Dates et lieu

4. Par la présente, le Secrétariat informe les Parties que l'atelier technique se tiendra en présentiel du **2 au 6 septembre 2024** à Douala (Cameroun) à l'adresse ci-dessous.

Hôtel Sawa, Douala
488 rue de Verdun – Bonanjo B.P 2345
Douala – Cameroun
Courriel : commercial@hotelsawa.com

Langues de travail

5. Lors de cet atelier, les séances plénières (deux séances de trois heures par jour) seront interprétées en anglais et français, tandis que les séances des groupes de travail se dérouleront en anglais ou français.

Ordre du jour et documentation

6. Toute la documentation pertinente, y compris l'ordre du jour de l'atelier, les documents de référence et les informations pratiques sur le déplacement au Cameroun, sera disponible [ici](#). Une fois prête, la documentation sera publiée sur cette page.
7. Les Parties et les organisations qui souhaiteraient soumettre d'autres documentations ou informations pouvant présenter un intérêt pour les débats sont invitées à les transmettre au Secrétariat (isabel.camarena@un.org) d'ici le **30 juin 2024** au plus tard.

Inscription

8. L'inscription à cet atelier est ouverte aux États de l'aire de répartition de *Pterocarpus erinaceus* et des autres espèces d'arbres africaines inscrites aux annexes de la CITES, aux membres du Comité permanent et membres du Comité pour les plantes, aux parties prenantes forestières, aux représentants du secteur ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées. La participation de représentantes est vivement encouragée.
9. Tous les participants doivent s'inscrire à l'avance pour cet atelier en adressant un courriel à Mme Penelope Benn du Secrétariat de la CITES (penelope.benn@cites.org) avant le **30 juin 2024**. Dans leur courriel d'inscription à l'atelier, les participants doivent préciser leur nom complet et leur affiliation ainsi que joindre une copie valide de leur passeport et une photo d'identité.
10. Les participants recevront une confirmation dès que possible après la date limite d'inscription. Si le nombre total d'inscriptions dépasse la capacité d'accueil du site, le Secrétariat peut être amené à limiter le nombre de participants, en tenant compte de la représentation géographique, de l'équilibre entre hommes et femmes, de la taille de la délégation par Partie et par organisation observatrice ainsi que des expertises pertinentes, ce afin d'équilibrer au mieux la participation. Pour cette même raison, aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

Aide financière aux délégués parrainés éligibles (voir annexe 1) : date limite fixée au 30 juin 2024

11. Le Secrétariat dispose de financements pour soutenir un nombre limité de représentants des États de répartition de *Pterocarpus erinaceus*. Les fonds disponibles pour l'organisation de cet atelier étant limités, il faudra en priorité veiller à la participation d'au moins un représentant des Organes de gestion et autorités scientifiques des 16 États de l'aire de répartition de *Pterocarpus erinaceus*. En plus des critères fixés pour les sessions de la CoP, l'expertise pertinente des candidats sera prise en compte dans la sélection des participants parrainés. Dans la mesure où les États membres des Nations Unies cherchent à atteindre l'objectif 5 des ODD concernant l'égalité des sexes, le Secrétariat examinera également la question de la diversité hommes-femmes et la nomination de représentantes est vivement encouragée.
12. Les Parties souhaitant obtenir une aide financière pour participer à cet atelier sont invitées à remplir le formulaire figurant dans l'**annexe 1** accompagné des documents justificatifs demandés, qui devront être transmis à Mme Penelope Benn (penelope.benn@cites.org) d'ici le **30 juin 2024**.

Visa pour le Cameroun et assurance (voir annexe 2)

13. Le Secrétariat rappelle aux Parties et aux organisations que leurs représentants peuvent avoir besoin de visas. Tous les participants doivent effectuer eux-mêmes les démarches pour obtenir leur visa à temps, et les frais connexes sont à leur charge. Une lettre d'aide à l'obtention d'un visa sera envoyée par courrier électronique aux participants dont le Secrétariat a confirmé l'inscription. Les participants sont fortement encouragés à faire une demande de visa dès confirmation de leur inscription.

14. Les informations détaillées concernant les demandes de visa et les conditions d'entrée dans le pays sont disponibles telles que fournies par le Cameroun dans l'annexe 2 au présent document.
15. Le Secrétariat ne fournira pas d'assurance voyage ni d'assurance maladie individuelle aux participants, y compris les participants parrainés. Les participants doivent souscrire à une assurance voyage ou une assurance maladie individuelle à leurs frais, selon qu'il convient, avant de se rendre au Cameroun. Le Secrétariat ne saurait en aucun cas être tenu responsable des dépenses ou frais médicaux des participants.

Hébergement

16. Tous les participants sont priés de faire leurs propres réservations d'hôtel. Il leur est recommandé de choisir un hôtel proche du lieu de la réunion afin de s'y rendre facilement.

Contacts

17. Toute demande concernant l'inscription à l'atelier, le formulaire de demande d'aide financière et la lettre d'aide à l'obtention d'un visa doivent être adressés à Mme Penelope Benn (penelope.benn@cites.org) avec copie à Mme Isabel Camarena (isabel.camarena@un.org).

Annexe 1: Modèle de demande d'aide financière et documents connexes.

Annexe 2: Visa et conditions d'entrée au Cameroun.